

L'état des lieux, bassin versant de l'Auzon
CPIE Clermont-Dômes, 2006

Commentaires de ce document, avec ajouts critiques

Deux versions de la même étude sont diffusées par le CPIE, via le net et après un peu d'insistance, une « Synthèse et résumé du document » de 29p. et un « Document intégral » de 49p auquel manquent les 19 fiches de terrain. (ajout : les cartes ne « passent » pas par le net ; il faut aller en chercher des copies sur place. A faire donc, si l'on veut mieux visualiser le bassin versant)

Cette longue enquête, lancée fin 2004, pour étayer une OTAE (opération territoriale agricole et environnementale), a permis de dégager différents enjeux : l'organisation collective de la vente directe, le zonage concerté de l'espace, la communication entre les différents usagers de l'eau, la préservation de la ressource en eau et la gestion de l'Auzon et de ses milieux associés (p.1).

Ayant lu attentivement le document intégral, je reste sur ma faim : une seule proposition clôt ce gros travail : « Le présent rapport a permis d'esquisser des possibilités comme celle de fédérer les communes du bassin versant au sein d'un nombre limité d'acteurs intercommunaux qui pourront alors agir ensemble sur l'Auzon (p.40).

Après tout, les Agences de bassin n'existent que depuis 1964, et la notion géographico-hydrographique de bassin fluvial n'a guère plus de 5000 ans, avec l'irrigation des bassins du Tigre et de l'Euphrate.

La seule structure rassembleuse, qui veille sur la qualité de l'eau depuis 1997, n'a pas été membre de cette vaste étude. Les résultats des analyses de Phyt'eauvergne sont pourtant reproduits, p.32 : l'augmentation continue et spectaculaire des molécules phytosanitaires à son point de prélèvement AUZ1 (peu après le confluent de l'Auzon dans l'Allier et bizarrement – mais pourquoi pas ?- à l'aval des rejets de la station d'épuration de Cournon) (ajout : AUZ1 n'est autre que le premier, ou l'un des premiers puits AEP de la ville de Clermont-Ferrand, rive droite de l'Allier : erreur ???). L'interprétation de ces résultats conclut, fort judicieusement, à une origine à la fois urbaine et agricole des phytosanitaires. L'usage agricole intensif du glyphosate, mis en lumière dès le début de sa détection en juin 2002 par l'abondance de sa molécule de dégradation, l'AMPA, est ainsi dédouané d'un revers de phrase. Le glyphosate, comme cela commence à se savoir, est le principe actif du Roundup® de Monsanto, désherbant systémique, condamné aux Etats-Unis pour publicité mensongère (ajout : en 1997, et en France par la cour de Cassation, le 15 octobre 09). Loin de se dégrader dans l'environnement, il y est particulièrement persistant. Depuis quelques années, d'autres fabricants commercialisent cette molécule miracle, et la *France Agricole* note avec satisfaction que c'est le désherbant le plus utilisé en agriculture. (ajout : il est classé depuis 1991 « dangereux pour l'environnement » par les autorités européennes). Mais, foin de ces subtilités : au point de prélèvement AUZ1, il serait d'origine urbaine.

Le 17 mai 2005, une réunion des maires lance le cadre d'une deuxième action : l'information des particuliers via les bulletins communaux (municipaux) ; formation des agents communaux ; diagnostics des pratiques phytosanitaires des communes du bassin et proposition de solutions (p.33). Une dernière ligne prévient utilement : « Dans un premier temps, aucune action à destination des agriculteurs et des autres utilisateurs non agricoles n'a été prévue ». (ajout : il est vrai que le Roundup® est classé 'multi-usages').

Cette étude est exemplaire de deux façons :

Elle se heurte, pour la première fois semble-t-il, à l'inextricable pelote des responsabilités (ajout : compétences) nouée par des décennies d'empilements divers : réseaux d'eau potable en régie ou en fermage, stations d'épuration en régie mais desservant plusieurs communes, municipalités, com-com et agglos ; services déconcentrés de l'État, départementaux et régionaux ; sociétés de pêche et de chasse et de leur fédération ; parc naturel régional, associations d'environnement locales, départementales, agréées ou non et même, en queue de liste, l'ADASEA qui distribue des subventions aux agriculteurs, et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme qui leur dispense (ajout : impose) son calendrier d'épandage (de phytosanitaires), sans tenir compte des « avertissements (nationaux, il est vrai) émis par le ministère de l'Agriculture. Lesquels avertissements viennent d'être supprimés ; le service de la protection des végétaux de la DRAF est peut-être devenu destinataire de ces calendriers d'épandage dont il ignorait l'existence jusqu'en 2006.

Dans ce fouillis, bien dévidé à la p.23, il ne manque que la fédération des produits phytosanitaires, ce FREDON qui a la haute main sur la surveillance de la qualité de l'eau, via le travail de Phyt'eauvergne (ajout : mais qui ne se soucie pas de l'azote !). C'est dans ce vide que surgit l'évitement des effets, pourtant inévitables, de l'agro-chimie présente même dans un petit bassin assez urbanisé. Il en résulte un travail qui refuse de considérer la cause principale, mettons importante, de l'empoisonnement de l'eau au point AUZ1, choisi, on le devine, en aval des rejets de la STEP de Cournon qui draine les effluents de toutes les communes de montagne, plus trois de la rive droite (ajout : sans parler de la laiterie ex-Toury qui a bénéficié de la bienveillance des autorités en ne se dotant pas de sa propre station).

Toutefois, ce travail qui, après tout, se restreint à son titre, établissant un diagnostic, pourrait avoir des effets d'une ampleur considérable : s'il enclenche une diminution des mauvais usages des particuliers et des collectivités, alors il mettra en pleine lumière les conséquences directes d'une agriculture qui refuse de se reconnaître comme polluante et qui rejette toute modification de ses pratiques liées à la bonne santé des industries chimiques. Dans combien d'années ? en 2012, 2015, 2025... La France, plus mauvaise élève de l'Europe de l'environnement, ne cesse de quémander, et d'obtenir, des délais pour le retour à la bonne qualité des eaux.

Autres ajouts : à la première réunion de travail qui a suivi ce diagnostic (juin 09), la Chambre d'agriculture était ostensiblement absente

Il y a quelques exploitations en Bio : pas moins de quatre, dont un verger sur la Roche Blanche, une vigne sur Orcet, des céréales en milieu de bassin. A ce propos, une anecdote : il a été envisagé que des prélèvements de sol soient faits dans cette exploitation et dans les cultures conventionnelles voisines, afin de noter les éventuelles différences. C'était en janvier 2007 et ce fut pas réalisé.

Il est vrai, hélas, que les jardins familiaux, placés en bordure de l'Auzon, sont de vaillants fournisseurs de phytos.

Il manquait un maître d'œuvre pour lancer cette amélioration du bassin versant de l'Auzon. L'année suivante, le syndicat de la Veyre en acceptait la charge. Déjà voué à l'amélioration du bassin de la Veyre et à celle du lac d'Aydat, l'entreprise semblait considérable, mais progresse quelque peu. A suivre...